

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 15 janvier 2014)

---

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

**Projet de loi révisant la loi portant modification de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS)**

---

*La commission parlementaire Santé,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Christian Mermet, président, Jean-Frédéric de Montmollin, vice-président, Marc Schafroth, rapporteur, Patrick Bourquin, Christine Fischer (*en remplacement de Marina Giovannini*), Souhaïl Latrèche, Fabian Carrard, Olivier Lebeau, Sandra Menoud, Philippe Haerberli, Cédric Dupraz, Théo Bregnard, Laurent Kaufmann, Hugues Chantraine, Elisabeth Ruedi,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

La commission Santé a examiné le projet de loi lors de sa séance du mardi 28 janvier 2014.

Ont participé à cette séance, le secrétaire général adjoint du DFS et le chef du service de la santé publique.

Ce rapport fait suite au rapport 13.037 "Etablissements médico-sociaux non reconnus d'utilité publique – aides individuelles" traité et adopté par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2013.

Les membres de la commission Santé ont estimé que la proposition du Conseil d'Etat d'introduire un régime transitoire et la rétroactivité de son entrée en application est nécessaire et donc n'ont opposé aucune objection.

**Entrée en matière (art. 171 OGC)**

Par 11 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet de loi soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

**Vote du rapport**

A l'unanimité, la commission a adopté le présent rapport par voie électronique.

Neuchâtel, le 4 février 2014

Au nom de la commission Santé:

*Le président,*  
C. MERMET

*Le rapporteur,*  
M. SCHAFROTH